



Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Affiché le 
ID : 048-200069151-20221020-DELIB_2022_152-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures

Date de Convocation 13 octobre 2022

Membres en exercice : 35 Présents : 21 Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-deux et le 20 octobre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean-Philippe VERNHET,</p> <p>Représentés : Alain CHMIEL A Jaclyn MALAVAL, Alain ARGILIER A Henri COUDERC, René JEANJEAN A Christian ALBARIC, Gérard PÉDRINI A Pierre HERRGOTT, Damien ARMAND A Flore THEROND, Michel COMMANDRE A Daniel GIOVANNACCI, Sébastien MOREAU A Bdeia AMATUZZI, Roselyne PRADEILLES A Marie-Thérèse CHAPELLE, Bernard RIEU A Maurice DUNY,</p> <p>Excusés : Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	---

Secrétaire de séance : Madame Régine DOUSSIÈRE

DELIB-2022-152 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE VEOLIA EAU DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (RAD) 2021

Le Conseil communautaire,

VU l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Rapport Annuel du Délégué (RAD) du service public d'eau potable au titre de l'année 2021 de VEOLIA EAU ;

VU le Rapport Annuel du Délégué (RAD) du service public d'assainissement collectif au titre de l'année 2021 de VEOLIA EAU ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la dissolution du SIVOM de Florac Bédouès-Cocurès au 31 décembre 2019, la Communauté de communes a poursuivi le contrat d'affermage avec la société VÉOLIA Eau, pour la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire des communes de Florac-Trois-Rivières et Bédouès-Cocurès, et ce, jusqu'au 30 juin 2024 ;

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

Bercy
Levallois

ID : 048-200069151-20221020-DELIB_2022_152-DE

CONSIDÉRANT la présentation des RADs par le délégataire VÉOLIA EA au conseil d'exploitation de l'eau du 3 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT que le RAD doit être présenté et approuvé par l'Assemblée délibérante ;

Au terme de la présentation de ce rapport, l'Assemblée délibérante :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

ADOpte le Rapport Annuel du Délégué VEOLIA relatif au service public d'eau potable au titre de l'année 2021, joint en annexe,

ADOpte le Rapport Annuel du Délégué VEOLIA relatif au service public d'assainissement collectif au titre de l'année 2021, joint en annexe,

DIT que ces rapports seront tenus à la disposition du public,

AUTORISE la saisie et la publication des données de son service public d'eau potable et de son service public d'assainissement collectif sur le site de l'observatoire de l'eau.

Le Président,
Henri COUDERC

